

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale des Territoires

**COMMUNE DE PONTCHARRA**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Autorisation environnementale relative à l'aménagement  
d'un ensemble immobilier Le Maniglier**

Par arrêté préfectoral n°38-2024-080-DDTSE02 du 21 mars 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours, est prescrite du mercredi 17 avril 2024 à 9 heures au jeudi 2 mai 2024 à 17 heures.

Au terme de la procédure, peut être adopté un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, et de la dérogation au titre du 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Jean-Yves BOURGUIGNON a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- le mercredi 17 avril 2024 de 9h à 12h ;
- le samedi 20 avril 2024 de 9h à 12h ;
- le jeudi 2 mai 2024 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Pontcharra, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier ;
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :

- l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 15 janvier 2024 ;
- le mémoire en réponse au premier avis défavorable du CSRPN du 22 septembre 2022 ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté :

- sur le site internet suivant : <https://pontcharraddt.pierreval.com/>
- sur rendez-vous, en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Pontcharra, siège de l'enquête – 95 avenue de la Gare 38530 Pontcharra – en mentionnant « Enquête publique relative à l'aménagement d'un ensemble immobilier - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises sur le registre dématérialisé et mis à disposition du public sur le site internet suivant : <https://pontcharraddt.pierreval.com/> jusqu'au jeudi 2 mai 2024 à 17 heures, dernier jour de l'enquête.
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale, lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés et annoncés dans les conditions prévues à l'article 5 du présent arrêté.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées : SNC Le Maneglier - Centre d'affaires Eleusis 5 - 1 rue Pierre et Marie Curie - 22192 PLERIN - [agathe.pothier@pierreval.com](mailto:agathe.pothier@pierreval.com) – Tel : 07 50 59 42 59

Commune de Pontcharra - 95, avenue de la Gare - 38530 PONTCHARRA - [courrier@pontcharra.fr](mailto:courrier@pontcharra.fr) - Tel : 04 58 18 18 19

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T de l'Isère, en mairie de Pontcharra, et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) .